Schweizerische Gynäkologische Chefärztekonferenz
Conférence suisse des médecins-chefs de service de gynécologie

Procès-verbal de la 76e séance de la Conférence suisse des médecins-chefs de service de gynécologie
Séance de printemps, 3 et 4 mai 2018 - Valens

Jeudi 3 mai 2018

Après un café et un message de bienvenue par le Dr Nicolaus Michael, représentant des cliniques Valens, et par le Prof. M. Mueller, président de la CMC, la Dre F. Maurer introduit le programme de l'après-midi sous forme de workshop (voir diapos). L'objectif est d'amorcer une mise à jour du programme de formation postgraduée en gynécologie et obstétrique.
Le Prof. J. Bitzer présente un exposé introductif dans le contexte de son activité de longue date pour EBCOG (voir diapos).
Ensuite les participants (37 personnes) débattent en quatre groupes des différents aspects du programme de formation postgraduée pour la spécialisation en gynécologie-obstétrique :

- Système modulaire selon EBCOG ?
- Statu quo ?
- Formation de base pour médecin spécialiste pendant trois ans, puis division de la formation en une formation approfondie d'activité hospitalière ou d'activité en cabinet pour les deux années suivantes.
- Comment se présente la situation en Suisse romande ?

Un représentant de chaque groupe de travail présente les résultats des discussions au plenum.
Le débat animé et intense qui s'en suit met en lumière l'engagement de tous les participants pour la formation postgraduée et permet de dégager des aspects importants constituant la base d'un groupe de travail à former sur le thème de la formation postgraduée (voir point de l'ordre du jour 6 le vendredi 4 mai).

Les participants rejoignent ensuite le Grand Resort Bad Ragaz, où un apéro leur est servi, accompagné du trio musical «I Medici», et partagent plus tard un repas au restaurant Olives d'Or.

Congrès du vendredi 4 mai 2018

1. Rapport du président
Prof. Dr Michel D. Mueller

Le Prof. Mueller adresse la bienvenue aux participants. Le procès-verbal de la dernière séance de la CMC est adopté sans demande de modification.

Informations du Comité de la CMC : à l'occasion de la prochaine séance d'automne le président, Prof. M. Mueller, et le trésorier, Prof. A. Feki, quitteront leur fonction au Comité après une période de six ans. Le Prof. Mueller propose d'élire Mme PD Dre S. Schmid à la présidence lors de la prochaine séance d'automne. D'autre part le Prof. V. Heinzelmann et le Dr O. Cottier ont accepté de se présenter à l'élection au Comité.

Le Prof. M. Mueller invite en outre les candidats intéressés, notamment en provenance de la Suisse romande, à collaborer avec le Comité.

Le Prof. M. Mueller présente encore une fois brièvement le bachelor en endoscopie, en vue duquel un entraînement intensif de 3½ heures, avec des tests LASTT et SUTT, sera proposé pour la première fois dans le cadre du Congrès annuel à Interlaken.

2. Rapport du Secrétariat
PD Dre Seraina Schmid

Tout d'abord les participants à la Conférence de la CMC se lèvent en mémoire à notre membre décédé, le Dr Edy Meier, médecin-chef du service de gynécologie à l'hôpital de Wolhusen pendant de nombreuses années.

Trois personnes se sont portées candidates à l'adhésion à la CMC et se présentent brièvement au plenum :

- Dre Monika Feusi-Schmid, Hôpital Münsingen
- Dr Daniele Bolla, Hôpital Langenthal
- PD Dr Christian Kurzeder, Hôpital universitaire Bâle

Les trois candidats sont admis sans opposition à la CMC à titre de membres actifs.

La secrétaire enregistre ensuite le souhait de l'Assemblée des membres de la CMC de recevoir une attestation de participation, accompagnée idéalement par des crédits à demander auprès de la SSGO. Il serait souhaitable qu'une telle attestation, y compris les crédits, soit attribuée rétrospectivement pour la présente séance de la CMC, sinon à partir de la prochaine séance en automne.

3. Rapport du trésorier (exercice 2017, budget 2018)
Prof. Dr Anis Feki

Le Prof. A. Feki, trésorier, présente à nouveau des comptes annuels parfaitement équilibrés, grâce à un sponsoring de l'industrie mesuré. Le budget 2018 est lui aussi équilibré. Les deux réviseurs, le Prof. V. Viereck et la Dre M. Hüsler, accordent la décharge au trésorier pour sa comptabilité.

Prof. A. Feki rappelle aux membres de la CMC d'effectuer les paiements dans les délais et insiste sur la traçabilité des transferts. Depuis qu'il a pris ses fonctions de trésorier, le Prof. Feki bénéficie du soutien actif de son épouse, Miriam Feki, une spécialiste en matière bancaire, pour la comptabilité de la CMC. La tenue de la comptabilité se fait ainsi de manière professionnelle.

L'Assemblée des membres approuve la proposition de la PD Dre Schmid de demander par l'intermédiaire du président à Miriam Feki si elle serait éventuellement d'accord d'apporter son soutien au futur trésorier qui sera élu en automne, contre une rémunération adaptée.

La Dre M. Hüsler suggère que la Dre F. Maurer, cheffe du département de la formation postgraduée de la SSGO et responsable pour l'examen des dossiers de candidature au titre de spécialiste, reçoive une indemnisation adaptée au temps fourni. Les collègues de la CMC approuvent cette requête, mais la demande est à adresser au Comité de la SSGO, pas à la CMC. Le président de la CMC mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de la SSGO.

4. Communications du Comité de la SSGO
Prof. Dr René Hornung (président de la SSGO)

Le Prof. R. Hornung rapporte la décision du gouvernement zurichois de n'autoriser, par le biais d'une liste hospitalière, que les porteurs du titre en onco-gynécologie à opérer à l'avenir les tumeurs gynécologiques malignes. La SSGO a réagi en envoyant une lettre à tous les directeurs de la santé en Suisse, mais les réactions à cette missive ont à l'évidence été neutres voire très faibles.
Le canton de Berne a fait exception en convoquant selon le Prof. Dr Mueller une séance officielle avec le département de la santé et des représentants de la SSGO (Prof. Dr. Mueller/Dr. Ehm). Il ressort de cette rencontre que la mise en œuvre de la décision du gouvernement zurichois, un acte politique, n'est pas si facile d'un point de vue juridique, car cette décision ne permet pas de déduire un bénéfice direct pour les patientes. De la sorte une reprise non critique de la procédure zurichoise n'est du moins pas impérative. Pour le Prof. Hornung il s'agit là d'un signe positif indiquant que la société de discipline et les spécialistes ont tout de même été entendus. Toutefois, selon lui, les cantons de St. Gall et de Soleure suivront le modèle zurichois. Dans le canton de Fribourg il semble déjà clair que la procédure zurichoise sera refusée.
Le Prof. Mueller conteste cette estimation, tout au moins partiellement, car, en qualité de membre du groupe de travail de la CIMHS, il a constaté que la poursuite des activités de ce comité a été stoppée pour la gynécologie et l'obstétrique, après que le travail dans le domaine de l'urologie/chirurgie a provoqué plus de 60 plaintes juridiques. Le Prof. Mueller suppose que les politiciens craignent un phénomène similaire dans d'autres disciplines.

L'Association suisse des médecins indépendants, représentée par la Dre Veronica Dombi, s'est adressée au Comité de la SSGO avec la demande de former davantage de médecins détenteurs de la formation approfondie en gynécologie opératoire. Les médecins indépendants semblent avoir toujours plus de peine à trouver des solutions de reprise des cabinets, et en lieu et place, de plus en plus de sociétés achètent des cabinets médicaux et engagent des médecins.

<u>Répliques :</u>
Dre Hüsler : à l'avenir les jeunes médecins ne voudront plus être indépendants et préfèreront donc être engagés par des sociétés dans des cabinets de groupe. Actuellement les revenus dans ces modèles sont très bons. Le fait que les jeunes médecins ne s'installent pas à la campagne mais se concentrent dans les zones urbaines constitue un autre problème.
Le Prof. Dr Mueller confirme l'affirmation de la Dre Hüsler. Il encourage les hôpitaux publics à ouvrir et à gérer des cabinets, avec par exemple la possibilité pour les médecins engagés dans ces cabinets d'obtenir une participation aux gains.
La Dre Maurer signale qu'il est possible de créer un groupement de médecins indépendants avec une clinique de formation postgraduée et de permettre ainsi aux médecins-assistants et chefs de clinique de se former et d'opérer.
Le Prof. Dr Feki reprend l'aspect évoqué par la Dre Maurer et suggère qu'une telle coopération pourrait également offrir des postes de formation postgraduée destinés aux titulaires de formation approfondie (par ex. en médecine reproductive).
La Dre Maurer souligne encore une fois qu'un poste de formation dans le cadre d'un groupement pour la formation postgraduée auprès d'un médecin agréé comporterait des avantages pour les deux parties ; le médecin agréé pourrait transmettre ses connaissances et ses capacités, prendre part activement à la formation de successeurs, percevoir des honoraires de formation et œuvrer en faveur de sa propre relève.

Le Prof. Dr Hornung clôt la discussion en relevant que nous devons nous préparer progressivement et accepter de nouveaux modèles de formation.

Selon une information de Pierre Villars, le représentant de la SSGO pour le Tarmed, tout spécialiste en gynécologie et obstétrique exploitant un laboratoire au cabinet médical et désireux de facturer ces prestations doit disposer du certificat de formation complémentaire correspondant.

Le Comité de la SSGO a élaboré un «code of conduct» (code de conduite) qui sera présenté à l'Assemblée de la SSGO lors du Congrès annuel en juin.

Remarques concernant EGONE : la société pnn a repris EGONE et conclu un contrat à cet effet avec la SSGO, avec l'objectif de poursuivre le développement et le positionnement (voir point 9).

Le Tribunal administratif fédéral a jugé légale l'ingérence du Conseil fédéral dans le système tarifaire, ce qui pourrait entraîner d'autres interventions dans le système de facturation à l'avenir (mot clé budget global).

5. „Why quality assessment of training in obstetrics & gynaecology; 20 years of EBCOG auditing experience in Europe"

5a Prof. Dr Bitzer (voir diapos)

5b Prof. Dr Juriy Wladimiroff (voir diapos)

Discussion :
Prof. Mueller: nous disposons actuellement déjà de visites des centres de formation postgraduée, d'un carnet de route, etc. Pourquoi devrions-nous encore nous faire certifier via EBCOG?

La Prof. Dre Heinzelmann souligne que pour la DKG par exemple, il s'agit des membres et que pour EBCOG, il s'agit de teaching et de training. Il existe également des différences significatives entre la façon de réaliser les visites régulières par EBCOG et la saisie de la qualité de la formation postgraduée par les questionnaires de l'ISFM. Actuellement les établissements de formation postgraduée en Suisse sont évalués sur la base de feedbacks des médecins en formation et non par une évaluation standardisée de la formation réalisée par un groupe de pairs (comme par ex. chez EBCOG). Selon eux les visites de l'ISFM sont réalisées trop rarement (en règle générale dans le cadre d'un changement de médecin-chef).

La Dre Maurer déclare que les cliniques de formation postgraduée reconnues par l'ISFM devraient obtenir le label EBCOG.

Le Dr Brunisholz reprend l'argument de la Prof. Heinzelmann en faveur de recertifications régulières réalisées par l'ISFM, qui ne se basent pas uniquement sur les questionnaires des médecins-assistants.

Le Prof. Dr Surbek demande s'il est possible d'envisager une harmonisation entre notre système existant et EBCOG.

Le Prof. Dr Wladimiroff répond en résumé que le but d'EBCOG est d'analyser la formation en Europe et de permettre la comparabilité.

6. Information sur les résultats du workshop du jeudi 3 mai Bref résumé - Dre Franziska Maurer (voir diapos)

Sur la base des aspects abordés et des idées développées jeudi, la Dre Maurer appelle à créer un groupe de travail dans les rangs de la CMC sur le thème de la formation postgraduée. En feront partie:
Prof. J. Bitzer, Prof. M. Mueller, Dr R. Rytz, Prof. V. Heinzelmann, PD Dre V. Geissbühler, Der N. Gabriel.

Des membres sont également recherchés pour l'élaboration d'exercices pratiques, par exemple pour le déroulement systématique de l'insertion d'un DIU ou d'une césarienne. La Dre M. Hüsler s'annonce.

Le Dr Brunisholz avait déjà approché le Comité et la Dre Maurer avant la séance avec la requête d'augmenter la rétribution des experts aux examens de spécialistes, de CHF 500.- actuellement, en raison du temps important investi pour ces examens.
La Dre Maurer exprime sa reconnaissance pour cette proposition et rappelle qu'elle a déjà tenté par le passé de centraliser les examens, de regrouper plusieurs examens et d'aborder fondamentalement le prix de ceux-ci. À l'heure actuelle, l'expert, la personne chargée du procès-verbal et le médecin-chef du candidat reçoivent CHF 500.- chacun pour l'examen de spécialiste et le Secrétariat encaisse CHF 300.-, ce qui porte les coûts de chaque examen à CHF 1800.-. Toutefois, la somme de CHF 300.- par candidat ne suffit actuellement plus pour couvrir l'important travail administratif d'organisation de l'examen et ce montant devrait être augmenté à CHF 500.- selon la Dre Maurer. Les coûts d'un examen de spécialiste augmenteraient alors à CHF 2000.-.
Les membres de la CMC approuvent cette proposition.

De plus, la Dre Maurer explique que même en cas de centralisation ou d'examens «regroupés», des sessions d'examen devraient dans tous les cas avoir lieu au moins deux fois par an, car, suite à un examen de spécialiste réussi, des modifications liées à la législation du travail peuvent résulter, telles que des échéances de contrats, une augmentation de salaire ou encore des changements dans la relation de travail. Il ressort d'une vive discussion au sein de la CMC qu'en raison des procédures administratives avec remise des dossiers jusqu'à fin décembre ou fin juin, appréciation de ceux-ci dans un délai d'environ deux mois après la transmission, la création d'un intervalle d'environ 4 semaines au cours duquel les examens peuvent/doivent être planifiés, est envisageable. Ce procédé permettrait une meilleure planification et faciliterait l'organisation des dates d'examens, notamment pour les médecins-chefs.
La détermination du contexte de déroulement d'un examen, au sein d'un réseau de formation postgraduée ou explicitement en dehors d'un tel réseau, fait également l'objet d'une discussion. Actuellement, en raison de la situation des lieux, les examens se déroulent généralement au sein d'une région-réseau.
Ce thème et notamment l'organisation des examens seront repris lors de la session d'hiver.

Pour conclure et au sens d'une votation consultative, les participants abordent le thème de l'effort important déployé pour les examens de formation approfondie et, par conséquent, la

rémunération des experts. À une écrasante majorité l'Assemblée de la CMC recommande d'augmenter la contribution actuelle de CHF 500.- à CHF 1000 par expert, ce qui coûterait aux candidats à l'examen de formation approfondie trois fois CHF 1000.-, plus CHF 500.- de travail administratif, soit CHF 3500.- au total.

7. Collaboration interprofessionnelle : «Décharge pour les médecins?»

1. Introduction (PD Dre V. Geissbühler)
La collaboration interprofessionnelle n'est pas nouvelle pour les médecins, elle fait partie de notre environnement quotidien. Toutefois, à l'hôpital de Winterthour, elle se déroule de manière renforcée au sens d'une collaboration intensifiée et institutionnalisée avec la ZHAW. Les deux présentations à suivre sont à comprendre dans ce contexte.

2. État de la recherche et théorie de la collaboration interprofessionnelle dans le système de santé
Prof. Dre M. Huber (voir diapos)

3. Spécialistes cliniques : rôle, expériences pratiques et formation postgraduée en Suisse – rôle du «physician assistant (PA)» dans d'autres pays
Mme A. Manser Bonnard (voir diapos)

Discussion :
Ces présentations sont suivies d'une vive discussion au sein du plenum et quelques participants relèvent que les «physician assistant» «enlèvent» certaines fonctions au domaine d'activités des médecins-assistants, ce qui pourrait rendre la formation de ces derniers moins intéressante. Mais d'autre part ce développement est perçu comme positif, car la concurrence et l'avancée des spécialistes en soins dans des domaines réservés jusqu'ici aux médecins pourraient inciter les médecins-assistants à repenser leur formation et à s'y engager plus intensément.
Une autre critique formulée est que le modèle proposé ne «décharge» pas les médecins-assistants du fardeau administratif, mais plutôt des activités intéressantes car d'ordre clinique, celles qui rendent en fin de compte la profession médicale attrayante.

8. «Neurologie des femmes – le sexe en dehors des organes génitaux» Prof. Dr. J. Kesselring

Le Prof. Dr Kesselring, médecin-chef émérite de longue date de la clinique neurologique de Valens, entraîne le public dans une présentation exceptionnelle sur les thèmes de la résilience et de la gestion de la maladie et de la vie, d'une manière alternant l'humour avec le sens profond. Il transmet en outre avec humour et fondement la différence subtile mais significative existant entre le cerveau «masculin» et «féminin».

9. Responsive EGONE – Départ vers de nouveaux rivages (voir diapos) Dr M. Otto, pnn

Lors de la discussion finale, la présentation du nouveau concept de modernisation, de professionnalisation et de numérisation reçoit des feedbacks très positifs, notamment dans le contexte de la mise à jour de la formation postgraduée en gynécologie-obstétrique, intensément débattue lors de la présente rencontre.

Le Prof. M. Mueller désire savoir s'il est envisageable de réaliser également les examens de spécialiste écrits via EGONE. Le Dr Otto répond par l'affirmative et mentionne que ce procédé est déjà établi pour un examen en ligne dans la formation postgraduée en orthopédie. Toutefois l'élaboration de questions d'examen de qualité et évaluables demande un effort important et de longue durée, de sorte que, malgré les possibilités techniques de l'outil, il s'écoulera encore un certain temps avant qu'EGONE soit prêt à être utilisé comme instrument d'examen.

En conclusion le Dr Otto souligne encore une fois que le but de pnn pour EGONE est de développer un véritable outil d'apprentissage et pas un livre en ligne. La langue principale sera l'anglais. Mais les deux langues nationales, l'allemand et le français, doivent également être conservées afin de répondre aux règlements d'examens des universités (examen dans une des langues nationales, d ou f).

10. Place de la lymphadénectomie sentinelle dans le carcinome de l'endomètre – uniquement dans le cadre d'études/intervention de routine?
PD Dr A. Papadia

Voir diapos.

11. Divers et clôture de la réunion
Prof. Dr méd. Michel D. Müller

Aucun.

Le Prof. Müller remercie les participants pour leur collaboration engagée et fructueuse et leur souhaite un bon retour chez eux.

Les prochaines séances :

Séance d'automne 2018 : 29 Novembre 2018, 09:00 heures, à Berne, Hôtel Bellevue Palace

Séance de printemps 2019 : 09 et 10 mai 2019, Morat

Séance d'hiver 2019 : 21 novembre 2019, 09:00 heures, Berne, Hôtel Bellevue Palace

Pour le procès-verbal
Mai 2018

PD Dre méd. Seraina Schmid
Secrétaire de la CMC